

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	5	
Non représentés :	1	
		Séance du 12 novembre 2024
L'an deux mille-vingt-quatre et le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le cinq novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	32	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGÉ, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Simon SASTRE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Nadège AZZINARI,		
Étaient absents et non représentés : Quentin ROUVIERE,		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

Monsieur le Maire annonce que la commune est invitée à se prononcer sur la délibération de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat N CC/46/5.7/28.10.2024-3, en date du 28 octobre 2024 portant sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat - Transfert de compétence « Participation à une convention France Services ».

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Les politiques publiques visant à garantir l'accès aux droits et à favoriser l'inclusion numérique sont une priorité pour l'État. Les labellisations et les conventions France Services permettent aujourd'hui leur organisation.

Cette modification statutaire permettrait le transfert de la convention France Services de la ville de Sorgues et aurait pour objectif de renforcer l'offre de services jugés essentiels par la population à l'échelle intercommunale.

Cette mesure permettra également d'être en cohérence avec le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Vaucluse (SDAASP), en intégrant le schéma départemental des services au public en Vaucluse 2024 - 2029 et à la feuille de route France Numérique Ensemble Vaucluse 2024-2027 transmise à l'ANCT en octobre 2024.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5216-5 et L.5211-17 ;
- Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération n°CC/46/5.7/28.10.2024-3 en date du 28 octobre 2024 portant sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat;
- Vu** le courrier de notification en date du 29 octobre 2024 de la délibération n°CC/46/5.7/28.10.2024-3 reçu en Mairie;
- Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat modifiés qui accompagnaient la note d'information des élus et qui sont annexés à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat de renforcer l'offre de services publics de proximité jugés essentiels pour la population en cohérence avec le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Vaucluse (SDAASP) ;

Considérant que les communes membres doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération et qu'à défaut de réponse dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat prévue par délibération N°CC/46/5.7/28.10.2024-3 du Conseil communautaire du 28 Octobre 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 20.11.2024.

Publié le : 20.11.2024.

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance